

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013

Application de la loi de 2005 au Havre

La loi de février 2005 relative à l'insertion des personnes en situation de handicap avait donné 10 ans aux autorités publiques pour assurer l'accessibilité à la ville, au logement, au travail et aux loisirs. On sait la difficulté à atteindre pleinement cet objectif ; on sait aussi la nécessité d'y parvenir tant notre pays a accumulé de retards en ce domaine et tant cette question est devenue une exigence sociale.

Notre ville n'échappe pas à ces enjeux et votre rapport, intéressant par ailleurs, le montre pleinement.

Ainsi, vous avez profité du chantier du tramway pour réaliser bon nombre d'opérations qui contribuent à rendre la ville plus accessible. C'est le cas des **abaissements de trottoirs**, qui sont parmi les conditions premières pour les déplacements des PMR. On peut aussi penser que c'est le budget de la CODAH qui a permis l'essentiel de ces opérations et non le budget de la Ville.

Il reste beaucoup à faire et de retard à rattraper en ce domaine et si l'on peut comprendre qu'une 1^{ère} étape consiste à **favoriser des trajets prioritaires**, le temps est sans doute venu de **systématiser ces abaissements de trottoirs**.

Une 2^{ème} remarque portera sur **l'accessibilité des écoles élémentaires**. C'est d'autant plus important que les écoles ont vocation à accueillir tous les enfants, ce qui n'est souvent possible que par la mise en place d'équipements adaptés, rampes, mais aussi ascenseurs. **On peut regretter qu'un bilan précis ne figure pas dans votre rapport**. Pourriez-vous nous faire parvenir un état complet à ce sujet ?

En matière de logement, **il semble que l'on ne connaisse toujours pas l'offre précise de logements adaptés sur notre ville**, ce qui n'est évidemment pas acceptable. L'USH étant en charge de ce recensement, avez-vous à présent plus d'éléments à ce sujet ?

Vous faites état d'opérations groupées de quelques logements pour handicaps lourds. Une telle expérience avait été mise en place dans les années 80, en centre-ville et permettait en particulier la présence de personnels de sécurité pendant la nuit, afin de venir en aide aux personnes concernées. Avez-vous examiné le **bilan de cette opération et son intérêt en centre-ville** ?

J'évoquais le recensement nécessaire des logements adaptés et/ou adaptables. Mais chacun sait que le handicap peut survenir à tout moment et que le vieillissement de la population va poser de très lourds défis. **Le maintien à domicile, pour des personnes vieillissantes, ne sera possible que si le logement est adapté au handicap lié à l'âge**. Ce qui

montre bien que nous devrions **aller vers une accessibilité de tous les immeubles de logements sociaux, avec des appartements adaptables** pour faire face aux aléas sans que s'ajoute la difficulté d'un déménagement. A cet égard, la Ville qui intervient dans toutes les opérations de logement social par sa garantie ne peut-elle peser, afin que, progressivement, le parc de logements réponde mieux aux enjeux ?